



Événements sportifs

Mis à jour le 22/02/2022

Contact : mission_sport@grenoblealpesmetropole.fr

Les demandes de subvention relatives aux Événements sportifs comprennent les catégories suivantes :

- Événementiel sportif international
- Événementiel sportif national

La politique sportive métropolitaine s'est structurée depuis 2016 autour de deux délibérations, l'une cadrant la définition de la politique sportive métropolitaine, l'autre définissant les critères de soutien métropolitain permettant de préciser les objectifs et les modalités du soutien aux événements sportifs.

La demande de subvention dans le cadre d'un soutien à un événement sportif est ouverte à tous les organismes à but non lucratif habilités à recevoir une subvention publique (association de type loi 1901 à but non lucratif), justifiant d'une domiciliation dans l'une des 49 communes de la Métropole et dont les projets ont vocation à se développer sur le territoire métropolitain. Il est précisé que les communes de la Métropole ne sont pas éligibles, a contrario des projets portés par les associations qu'elles soutiennent.

Les événements éligibles doivent justifier d'une dimension internationale, ou être porteur de caractéristiques d'attractivité et de tourisme indéniable pour la Métropole.

Les dépenses d'investissement ainsi que les dépenses de fonctionnement pérennes de la structure ne sont pas éligibles.